

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE CORREZE 2018.3

SCOT et PLUi de Xaintrie Val'Dordogne

Iris Sautel – Paysagiste conseil de l'état

Date : **24/25.05.2018**

Contact et rendez-vous : Tartarin Annie DDT 19 (Instructeur ADS) Tel. 05 55 21 80 23

Auteur/Maître d'ouvrage/ : DDT 19

En présence de :

Florence Martin (DDT 19, Unité cohérence territoriale et Etudes)

Thierry Peyrichoux (Référént SCOT DDT)

Loïc Ceaux (Correspondant territorial Agence moyenne Corrèze)

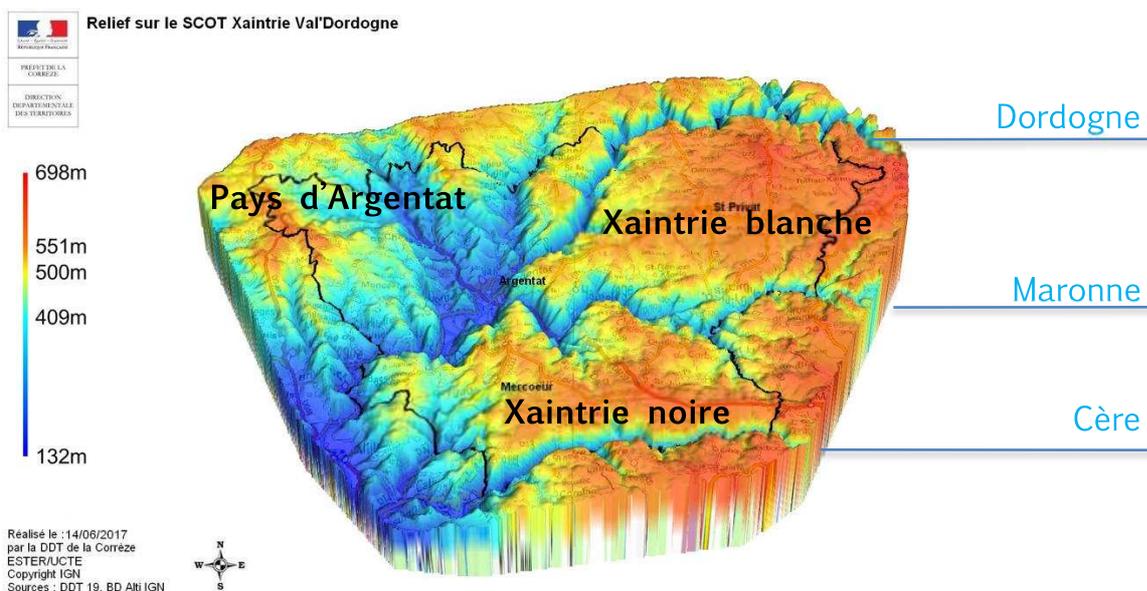
1. LE PERIMETRE ET LES LIMITES ADMINISTRATIVES :

Le périmètre d'étude correspond au territoire de la communauté de communes Xaintrie Val'Dordogne créée en 2017. Elle est née de la fusion entre le Pays d'Argentat, le canton de Mercoeur et le canton de Saint-Privat. Le SCOT et le PLUi-h compte 30 communes et 11754 habitants de la communauté de communes.

Trois rivières et leurs vallées structurent le territoire. La Dordogne représente l'artère de ce territoire et sépare le pays d'Argentat au nord de la Xaintrie au sud. La Cère limite le territoire au sud, aux confins du Lot et du Cantal. La Maronne sépare la Xaintrie noire (canton de Mercoeur) au sud de la Xaintrie blanche (canton de Saint-Privat) au nord.

Le chevelu hydrographique dense (rus, ruisseaux, rivière et lacs) rend le relief particulièrement accidenté. La Dordogne, la Maronne et la Cère ainsi que leurs affluents sont fortement encaissés ici. Les territoires entre les cours d'eau sont repliés sur eux-mêmes, les échanges et déplacements sont depuis toujours difficiles et expliquent des particularités locales fortes.

Le seul passage aisé qui relie le territoire à sa région administrative est offert par la dépression d'Argentat, par laquelle transite l'axe Tulle – Aurillac.



2 pôles urbains se distinguent dans le territoire : Argentat et Saint-Privat

Le périmètre résulte ici autant d'une réalité de fonctionnement politique et administrative ancien du territoire que d'une logique paysagère basée sur le relief.

2. LES DOCUMENTS D'URBANISME EXISTANTS :

Actuellement seulement 2 communes sont dotées d'un PLU, 6 d'une carte communale. La majeure partie des communes (22) n'ont pas de document d'urbanisme à ce jour. Le SCOT et le PLUi-h couvrent le même territoire et seront réalisés par le même bureau d'étude (Equipe : Cittanova et Biotope). Une configuration qui rend l'articulation SCOT – PLUi-h plus aisée avec une intégration des orientations du SCOT à une échelle plus rapprochée. Une cohérence d'ensemble concernant la méthodologie, le contenu et la forme en résultera, ce qui facilitera l'approche du territoire à différentes échelles. Le PLUi-h (Plan local d'urbanisme intercommunal – Habitat) intègre également le programme local de l'habitat (PLH).

En l'absence de documents d'urbanisme sur une majeure partie du territoire, l'élaboration du SCOT et du PLUi-h constitue ici une opportunité d'un débat collectif et d'un échange de bons procédés pour engager une réflexion qualitative sur l'avenir de ce territoire rural.

3. LES GRANDES ENTITES PAYSAGERES DU SCOT et du PLUi-h :

3.1 Le pays d'Argentat

Plateau vallonné au nord avec une dépression importante à niveau de la vallée de la Dordogne. La rivière est fortement encaissée et inaccessible en amont de la traversée d'Argentat. A l'est les affluents comme le Doustre entaillent le plateau et rendent le relief plus accidenté. Le paysage est fermé par des boisements sur les versants abrupts des vallées.

En aval d'Argentat la vallée est plus ouverte et les berges sont accessibles.

A l'ouest les paysages sont ainsi plus ouverts, les affluents de la Dordogne sont moins encaissés.

Ce pays constitue avec son patrimoine bâti, ses bourgs, ses hameaux pittoresques et ses sites naturels exceptionnels un potentiel touristique méconnu.

La pression urbaine est concentrée au niveau du pôle urbain d'Argentat et le long de la D1120 et D 921 vers Brive et Tulle (Les Quatre Routes, Saint-Chamant).



Argentat dans la vallée de la Dordogne

3.2 La Xaintrie

Sur le plan social et culturel, l'attachement est fort à la Xaintrie, avec l'idée d'appartenir à un territoire à part. L'habitat, bien que dispersé au plan spatial, est regroupé géographiquement au sein de petits bourgs et de très nombreux hameaux et écarts. La diversité des sols et sous-sols ainsi que les nuances climatiques ont donné des expressions architecturales riches en volumes, formes couleurs, chaque territoire ayant puisé dans son environnement immédiat. L'architecture du plateau a autant de parenté avec celle du versant cantalien limitrophe qu'avec l'architecture influencée par la vallée de la Dordogne, le pays d'Argentat et le plateaux granitique au nord de la Corrèze. Les populations de moins en moins nombreuses ont encore tendance aujourd'hui à vivre repliées sur elles-mêmes, en relative autarcie. La Xaintrie constitue un territoire singulier au sein du département de la Corrèze, tant par des valeurs culturelles et identitaires que par un particularisme géographique et géomorphologique.

La Xaintrie s'est développée, jusqu'à l'arrivée du chemin de fer, sur la base d'une économie locale (bois et polyculture). Si le département de la Corrèze n'a été desservi que tardivement par le chemin de fer, celui-ci est arrivé encore plus tard en Xaintrie avec des difficultés pour franchir les différentes vallées et la construction de nombreux tunnels et viaducs. D'autre part les travaux hydrauliques et l'ennoyage des vallées ont désorganisés les voies des circulations existantes. Aujourd'hui les lignes de chemin de fer n'existent plus à part la ligne Aurillac Bretenoux qui passe par la vallée de la Cère.

3.2.1 La Xaintrie noire

La Xaintrie noire est un plateau vallonné qui se trouve entre la Cère, la Dordogne dans sa partie aval et la Maronne. Le chevelu hydrographique de ces cours d'eau et de leurs affluents entaille ce plateau.



Le rebord de la Xaintrie noir qui donne sur la vallée de la Cère au sud

A part la Départementale 1120 Tulle Aurillac, aucune route structurante n'irrigue ce territoire. Les sols sont souvent plus acides et plus pauvres ici que dans la Xaintrie blanche. C'est la couleur des pins qui forment des boisements qui ont donné le nom à ce territoire. Les paysages sont plus ouverts sur le plateau et des vues sur les paysages du Lot et du Cantal se dégagent.

Il n'existe pas de pôle urbain structurant, les bourgs ruraux sont tous de la même importance, ne dépassant pas 250 habitants et offrent peu de services.



Exemple de Mercoeur : bourg rural, ancien chef-lieu du canton, aujourd'hui sans rôle structurant sur le territoire

C'est Argentat qui draine économiquement ce territoire. Au vu de l'éloignement et du réseau routier secondaire la pression urbaine est très faible ici. Néanmoins les nouvelles constructions ont parfois un impact important par leur emplacement en entrée de bourg ou isolé dans un paysage ouvert. Sexcles, situé en proximité de la D1120 est le seul bourg qui a un potentiel de développement de commerce et services au vu de sa position géographique pour structurer l'extrême sud du territoire.

3.2.2 La Xaintrie blanche

La Xaintrie Blanche est un pays de plateaux, de collines abruptes et sauvages entre la Maronne et la Dordogne. Elle appartient géologiquement au complexe granitique de Millevaches, mêlé par endroit au schiste ou au basalte. Le point culminant est le puy du Bassin à Auriac, à 709 m. Cette région devrait son nom à la couleur des écorces des bouleaux, nombreux du côté de Saint Privat.



Ce plateau est plus ouvert et moins entaillé que la Xaintrie noire. La D980 qui relie Argentat au Cantal traverse le plateau d'ouest en est. Les paysages sont plus ouverts sur le plateau et des vues se dégagent sur le Sancy et le Puy Mary.

L'élevage se tourne au contact avec le voisin cantalien vers la race de Salers. Saint-Privat est le pôle structurant de ce plateau et dispose d'hôtels, de restaurants, de commerces et des services publics, jouant ainsi son rôle de bourg-centre.



Saint-Privat ancien chef-lieu du canton est pôle structurant de la Xaintrie blanche. L'étalement urbain a dépassé les limites du bourg ancien au détriment des terres agricoles

Servières-le-Château avec la maison d'accueil spécialisé (MAS) hébergée au château en plein centre du bourg joue un rôle économique important sur le plateau. La pression urbaine est un peu plus importante ici avec une extension récente du bourg dissociée du centre.



Extension urbaine dissociée du centre bourg et cependant sans vis à vis

De nombreux lacs et étangs (Lac de Feyt, Etang grand) sont à l'origine d'une attractivité touristique. C'est le cadre rural et naturel paisible et la proximité de la vallée de la Dordogne qui sont l'atout de ce secteur, attractivité méconnue, à tort, qui mérite d'être promue.



Lac de Feyt

3.4 Les gorges de la Dordogne, de la Maronne et de la Cère

Ces espaces naturels sont classés en Zone Natura 2000 et la vallée de la Dordogne est inscrite au réseau mondial de réserve de biosphère à l'Unesco. Ces gorges sont en majeure partie fortement encaissées et peu accessibles. Elles présentent des continuités écologiques majeures.

La construction des barrages sur la Dordogne a eu une influence sur l'économie locale avec un développement des industries locales. Aujourd'hui, ce ressort économique est en fort déclin. Les belvédères avec des vues panoramiques sur la Dordogne et la Cère sont difficiles d'accès et méconnus. Pourtant la Dordogne est le vecteur essentiel de la promotion touristique de la Corrèze et figure sur tous les dépliants touristiques de la région. Une promotion touristique avec la création de sentiers itinérants en Corrèze "La Dordogne de villages en barrages" tente de redynamiser ce secteur. La Dordogne et la Maronne sont moins encaissées à l'approche et à l'aval d'Argentat, les cours d'eau et vallées sont ici au contact avec les itinéraires touristiques (D 1120 et D12).

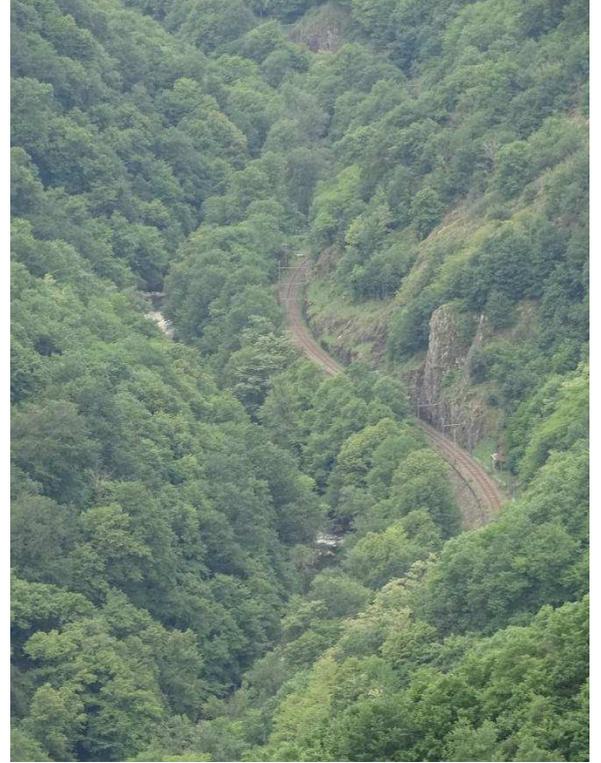


La Dordogne en amont d'Argentat : encaissé , inaccessible et sauvage



La Dordogne en aval d'Argentat : la vallée s'élargit et permet une activité agricole sur ses berges





La vallée de la Cère et son belvédère qui limite la Xaintrie noire au sud. La ligne de chemin de fer suit le cours d'eau

4. LES ITINÉRAIRES D'APPROCHES ET LES PORTES D'ENTRÉES DU TERRITOIRE

Les itinéraires d'approches principaux et portes d'entrées de la Xaintrie et du pays d'Argentat (D 1120, D980, D 940, D921, D41, D12, D18) sont des secteurs particulièrement sensibles. Les bourgs ainsi traversés (Argentat, Saint-Chamant, Les Quatre-routes, Saint-Privat) sont exposés aux nombreux regards des visiteurs et sont la carte de visite du territoire. Ces enjeux sont à révéler et à localiser dans les documents d'urbanisme (SCOT et PLUi-h). Le SCOT est l'outil adapté ici pour éviter des erreurs de planification qui s'inscrivent dans le long terme.



5. LE SCOT et le PLUi-h – LA NECESSITE D'UNE APPROCHE TRANSVERSALE PAR LE PAYSAGE

Le morcellement des initiatives locales, notamment du fait du découpage très fin des communes, est une cause de déstructuration paysagère, à laquelle il est nécessaire de répondre par cette approche mutualisée. Le paysage est indissociable de son socle géographique et ignore les limites administratives. En outre la démarche paysagère est transversale, elle permet au projet de territoire d'articuler les approches économiques, touristiques, de déplacement, environnementales, sociales et culturelles en valorisant la qualité du cadre de vie et l'identité des lieux. L'approche thématique sectorisée sans lien transversal n'aboutit pas à un projet cohérent. Le volet paysager doit jouer le rôle d'assembler car tout projet de territoire que ce soit économique, touristique, routier, ou d'habitat à un impact sur la perception et la qualité du cadre de vie des habitants du territoire. Le projet paysager se doit d'être fédérateur, global, transversal, anticipé, spatialisé et partagé. Il peut ainsi définir une réelle vision du projet de territoire, au-delà des politiques locales. Ce projet basé sur les atouts et continuités des paysages offre une vision identitaire du territoire et l'opportunité de trouver les terrains favorables à l'émergence des projets, non pas par opportunité foncière ou politique mais par une cohérence avec le paysage. Par ailleurs la qualité des paysages est l'image de marque de ce territoire, la meilleure publicité. Le SCOT est un bon outil pour les préserver.

6. LE SCOT et le PLUi-h - UN PROJET STRATEGIQUE PARTAGE POUR L'AMENAGEMENT DURABLE D'UN TERRITOIRE RURAL

Qu'est-ce que le SCOT et le PLUi peuvent apporter aux élus et aux habitants du bourg ou du hameau des contrées le plus reculées de la Xaintrie ?

Les préoccupations nationales de transitions écologique et énergétique, de construire des villes plus compactes, de réduction de l'artificialisation du sol et de la consommation de l'espace agricole au profit de l'urbanisation, d'enrayer la perte de la biodiversité, la trame verte et bleue, autant de sujets qui sont parfois loin de la préoccupation des élus en Corrèze qui voient leurs bourgs se vider, les écoles et commerces se fermer.

Pourtant les outils de planification ne doivent aujourd'hui pas seulement répondre aux attentes des concitoyens mais tenir compte également des grands enjeux planétaires auxquels la nation doit faire face. Ce territoire a des nombreux atouts tels que les espaces naturels et agricoles, le patrimoine vernaculaire, la qualité du cadre de vie de ses habitants, qui sont en perte de vue ailleurs en France. La politique d'égalité des territoires remplacée d'ailleurs par le terme de l'équilibre des territoires ne s'entend pas comme la recherche d'une homogénéisation, faire la même chose partout. Il s'agit bien plutôt de donner à ce territoire des capacités de développement propres, en rapport avec ses atouts et ses spécificités. L'avenir de ce territoire dépend de sa capacité à bien gérer ses propres ressources, tout en assurant un épanouissement de ses habitants.

L'émergence de ce SCOT et du PLUi-h, la conduite de leur élaboration, la définition des projets de développement et la gestion à long terme de ces documents sont étroitement liées à l'engagement des élus afin de créer leur projet de territoire.

Il y a aujourd'hui une opportunité d'aménagement stratégique et prospective pour les 10 - 20 années à venir, à condition que les élus s'approprient cet outil.

L'élaboration d'un SCOT et d'un PLUi-h sont un moment partagé de réflexion, riche et intense, qui prépare l'avenir d'un territoire et de ses habitants, qu'il soit urbain ou rural.

7. LE SCOT et le PLUi-h – PILOTAGE ET ANIMATION

La mobilisation forte des élus dès le démarrage et tout au long de la démarche est un élément décisif du SCOT et du PLUi-h. Le pilotage technique géré par une équipe pluridisciplinaire apporte les expertises nécessaires mais doit également assurer une animation adéquate.

Comment l'équipe peut-elle assurer un échange continu entre élus, et entre élus et techniciens afin d'aboutir à un projet partagé ? Des présentations successives de différentes thématiques ne sont pas le meilleur outil pour intéresser et faire participer les élus. D'autres moyens doivent être mis en place comme par exemple :

- L'organisation de visites communes du territoire en bus afin de partager la connaissance du territoire (centre bourg, entrées de villes, zones commerciales, zones d'activités, le tourisme, perceptions et identité du territoire) à plusieurs étapes de l'élaboration du SCOT et du PLUi-h. Le choix de l'itinéraire et des points d'arrêts sont primordiales pour partager et débattre sur les questions qui se posent.
- Des ateliers thématiques rassemblant des élus, des techniciens, des collectivités et organismes publics ; ils permettent dans un cadre plus restreint d'identifier collectivement les problématiques et les pistes d'action.
- Créer un moyen d'échange sur internet, alimenté avec des informations continues comme des lettres d'infos du SCOT et du PLUi-h, mise en ligne sur internet des documents en cours d'élaboration.
- Informer et consulter la population, le tissu associatif et les organisations professionnelles pour enrichir le projet du territoire (presse, expositions, recueil des témoignages d'entreprises et commerçants).
- Associer un groupe de citoyens représentatif à différentes étapes de l'élaboration et de suivi du SCOT et du PLUi-h.
- Lecture paysagère via les animateurs des associations.

8. ATTENTES CONCERNANT L'APPROCHE PAYSAGERE DANS LE SCOT et le PLUi-h

8.1 Le rapport de présentation – la connaissance partagée du territoire

Il s'agit de produire la connaissance et la compréhension du territoire dans toutes ses composantes afin de guider les choix stratégiques et formuler des enjeux hiérarchisés. Il est élaboré au regard des incidences prévisibles du projet et de la motivation des choix retenus pour le projet. Il investit l'état initial du territoire, ses potentialités mais aussi les dynamiques et les projets en cours. Le diagnostic doit donner une vision croisée des différentes thématiques avec une approche sur mesure, spécifique et adaptée au territoire. Des problématiques originales peuvent être au cœur des enjeux de ce territoire avec une faible dynamique de croissance. Il sera conclu par des enjeux paysagers qui induisent les orientations du projet.

8.1.1 Le socle géographique et les structures paysagères

- Analyse paysagère sur fondements géographiques et par typologie:
 - Réseaux hydrographiques et continuités paysagères (cours d'eau, talwegs),
 - L'orographie et son impact sur l'occupation du sol (effets de crêtes et leurs orientations, rupture des pentes, les belvédères),

- occupation du sol, répartition entre l'espace naturel et agricole, entre boisements et espaces ouverts,
- le maillage viaire du territoire et sa logique de distribution des lieux,
- la logique d'implantation du bâti groupé (villes, bourgs, et hameaux) et dispersé, l'articulation de l'espace bâti avec l'espace agro-naturel environnant, relation de l'espace bâti avec l'espace public non bâti, relation du projet d'extension avec le bourg ou le hameau,
- morphologie urbaine et entrées de villes,
- couleurs et natures des matériaux par entité paysagère.
- Identification et localisation des unités paysagères.
- Identification des structures paysagères et éléments remarquables végétales et bâtis par typologie (alignement d'arbres, ripisylves, maillage de haies, le petit patrimoine rural, les murs et clôtures, chapelles, château, etc.).

Les différentes logiques d'implantation des bourgs :



ALBUSSAC sur le rebord du plateau



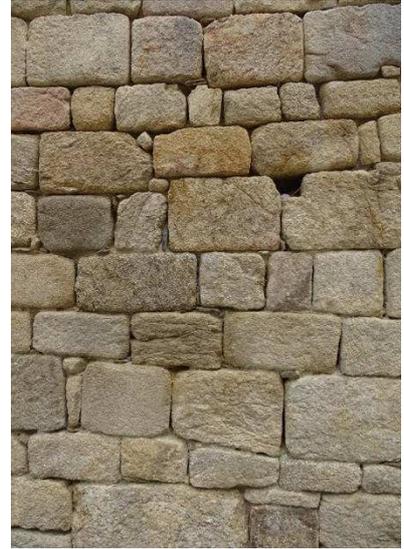
FORGES au fond de la vallée de la Souvigne



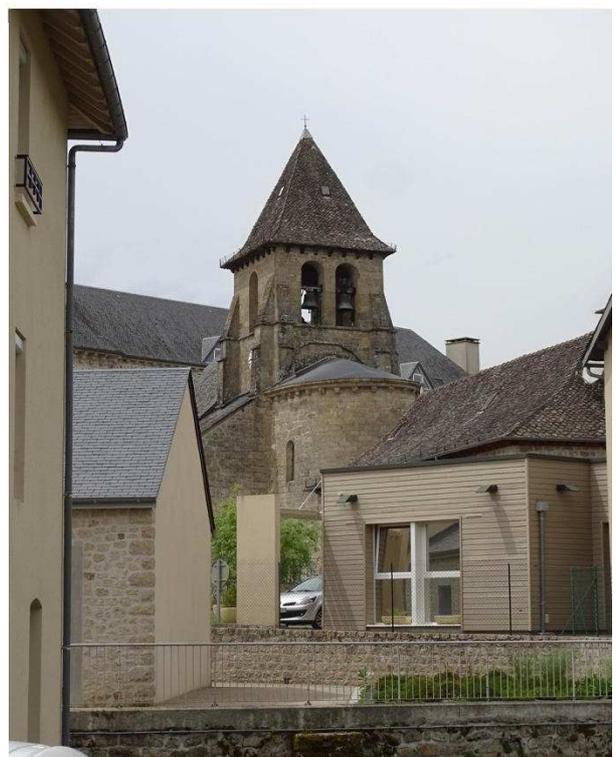
NEUVILLE - Le rapport du bourg bâti avec son environnement rural



Entrée du bourg de NEUVILLE : Le bâti principal est implanté en limite par rapport à l'espace public



Schiste, Granit,.. la diversité des sous-sols ont donné des expressions architecturales riches en teinte et texture. Chaque territoire ayant puisé dans son environnement immédiat. Ces particularités sont à identifier et à traduire dans le règlement afin d'harmoniser les projets à venir avec l'habitat existant



Servières le château: Les teintes du bâti traditionnel ont servi de référence pour le choix de la couleur des enduits et des matériaux contemporain des extensions récentes



Structures paysagères végétales et bâties à identifier : arbre signal, arbres remarquables le long de la route, alignements à l'approche du bourg, murets,



8.1.2 Les perceptions

Les perceptions à enjeu, qui offrent au regard du plus grand nombre des portions de territoires sont de ce fait particulièrement sensibles. Elles sont à définir au démarrage de l'étude en concertation avec les différents acteurs. Leur localisation avec des photos commentées permet d'établir une carte avec des espaces à forte sensibilité paysagère et d'anticiper ainsi l'impact visuel des projets.

Ci-joint à titre d'exemple et non exhaustif une liste de principaux points et axes de vues :

- depuis et vers des sites emblématiques et touristiques du territoire (Les tours de Merle, Cascade de Murel, les gorges de la Dordogne et ses belvédères, les quais de la Dordogne à Argentat, la vallée de la Maronne, la vallée de la Cère et les belvédères Lac de Feyt, Etang du Moulin (Camps) les châteaux et le patrimoine vernaculaire),
- les vis à vis des bourgs et hameaux,
- depuis les infrastructures linéaires : routes principales qui irriguent le territoire (D 1120, D980, D940, D921) pistes cyclables, itinéraires vélo touristiques, chemin de fer ligne Martel - Aurillac passant par la vallée de la Cère,
- les entrées de villes et de bourgs,
- depuis les itinéraires touristiques et thématiques (Routes au fil de l'eau de la Dordogne, Routes belvédères)
- depuis les chemins de randonnées (GR 480, GR de la Xaintrie blanche et de la Xaintrie noire, GR des Gabariers, de villages en barrages)



Les quais d'Argentat, site emblématique des pays d'Argentat, promenade agréable et attrait touristique



La véloroute de Corrèze traverse le pays d'Argentat et longe à partir d'Argentat la rive gauche de la Dordogne





Argentat entrée de ville ou Saint Bonnet d'Elvert, entrée de bourg rural, ces espaces d'articulation entre «< dehors »> et «< dedans »> représentent un enjeu paysager majeur

8.1.3 La dimension sociale et culturelle

Cette dimension intègre les usages et le vécu des habitants et des visiteurs à travers la recherche des représentations artistiques et sociales (cartes postales anciennes, dépliants et guides touristiques, site internet des communes) et des enquêtes auprès des populations. Des associations qui ont pour objectif de promouvoir le territoire sont des interlocuteurs privilégiés pour définir les enjeux liés à la dimension culturelle. La manière dont le territoire est perçu et vécu par les habitants est un facteur essentiel à intégrer dans les enjeux de la stratégie de territoire local. Une carte synthétise ces lieux symboliques et emblématiques afin de les intégrer dans les réflexions de projet de territoire.

An advertisement for a photography competition. On the left, a young girl with glasses and a polka-dot dress is holding a camera up to her eye, looking surprised. The background is a light green wall. Text on the right includes the logo for 'Communauté de Communes XAINTRIE VAL'DORDOGNE', the title 'UN REGARD SUR VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES XV'D', and the question 'Pour vous, qu'est-ce qui représente le mieux « XAINTRIE VAL'DORDOGNE » ?'. Below this, it says 'UNE PHOTO ET C'EST PARTI!' in large letters. At the bottom, it provides the email 'xvd2040@xaintrie-val-dordogne.fr' and the dates 'C'est à vous de jouer du 1^{er} décembre 2018 au 15 janvier 2019 !'.

Concours photo lancé par la communauté de communes Xaintrie Val Dordogne. Ce concours permettra d'identifier les endroits le plus photographiés du territoire

8.2 Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) - Une stratégie commune de développement spatial et d'anticipation

Il expose les choix retenus au regard des objectifs pour les 15-20 années à venir. Il évalue les incidences prévisibles des orientations du SCOT sur l'environnement et expose la manière dont le SCOT prend en compte le souci de préservation et de mise en valeur.

8.3 Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) - Des règles à respecter

Il définit :

- les orientations générales de l'organisation de l'espace et de la restructuration des espaces urbanisés, par exemple délimitation des zones d'aménagements commerciaux (DAC-Document d'aménagement commercial), définition des pôles urbains à enjeu
- les objectifs sociaux, économiques, environnementaux,
- les espaces naturels ou urbains à protéger,
- les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser,
- les grands équilibres entre les espaces naturels, agricoles et forestiers,

L'approche paysagère doit contribuer à la conception du DOO.

C'est le plan de zonage du PLUi-h, à une échelle plus détaillée qui localise les structures et éléments paysagers caractéristiques ou remarquables inventoriés dans le rapport de présentation du SCOT.

9. LES THEMATIQUES SECTORIELLES DU SCOT ET DU PLUI ET LEURS IMPACTS SUR LE PAYSAGE

Le SCOT et sa traduction dans le PLUi-h sont les instruments privilégiés d'harmonisation des multiples politiques sectorielles (eau, risques, agriculture, environnement, biodiversité, transports et déplacements, économie et commerce, logements et habitat, énergie). L'imbrication et la multiplicité des enjeux présents sur le territoire génèrent une certaine complexité et des conflits entre différentes politiques sectorielles. Tout projet d'aménagement du territoire a un impact sur les perceptions du paysage, qu'il soit rural ou urbain, remarquable ou ordinaire. L'implantation d'un centre commercial dans le péri-urbain n'a pas seulement un impact visuel sur le paysage des entrées de ville, mais aussi un impact sur les centres-villes en cours de désertification. Différentes thématiques sont abordées ici sous l'angle d'impact sur le paysage et le perçu du territoire :

- 9.1 Les morphologies urbaines – Comment et où habiter dans les 20 années à venir ?
- 9.2 Les zones d'activités et commerciales - l'artisanat, le commerce de proximité et le circuit court – quel modèle d'avenir face à une désertification du territoire (à préciser dans le DAAC) ?
- 9.3 Les entrées de villes et des bourgs – quelle image d'accueil dans le futur ?
- 9.4 La promotion touristique du pays – comment préserver les atouts et les faire connaître ?
- 9.5 Evolution des paysages agricoles et forestiers. – quel paysage à instaurer pour les années à venir, quel lien entre la promotion du bon et du beau ?
- 9.6 Qu'est-ce que c'est une trame verte et bleue dans un paysage rural vert ?
- 9.7 La transition énergétique : Quelle contribution de ce territoire à la réduction d'émission de gaz à effet de serre, quel impact sur la transformation des paysages ?

9.1 Les morphologies urbaines - Comment et où habiter dans les 20 années à venir

LE PAYSAGE BÂTI TRADITIONNEL

La forme traditionnelle des bourgs et hameaux de ce territoire est façonnée par son histoire rurale et la vie en autarcie avec une agriculture vivrière. Le caractère particulier du bâti, tant du point de vue architectural que du point de vue de son organisation spatiale, joue un rôle important dans la perception du paysage du territoire.

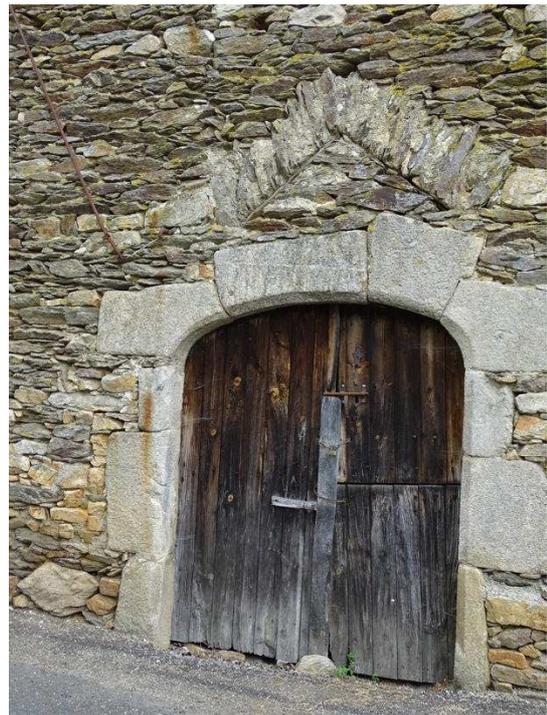
De nombreuses fermes sont aujourd'hui à l'abandon ou réparées de bric et de broc avec des matériaux plus ou moins adaptés. La restauration dans les règles de l'art s'avère trop coûteuse pour ce bâti avec des gros volumes. Si cette tendance ne s'inverse pas, ce patrimoine rural, construit avec des matériaux locaux appartiendra au passé. C'est pourtant lui qui fait la richesse et la particularité de ce pays.



Basteyroux, hameau proche d'Argentat, situé entre la Dordogne et la Maronne – ensemble pittoresque autant par sa situation en bord de Maronne, que par la présence de vergers et de sa qualité architecturale



*Bassignac le bas, situé sur un promontoire au-dessus de la vallée de la Dordogne –
L'implantation du bâti sur le versant met en valeur les perceptions sur la vallée*

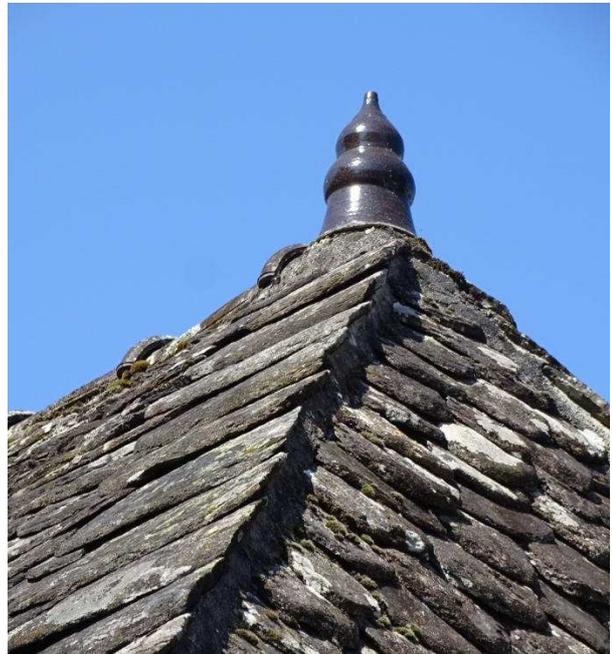


Saint Bazile la Roche
*Bourg pittoresque sur les rives du
Doustre avec son château du
même nom – patrimoine bâti
exceptionnel au cœur de la vallée*



Plusieurs questions sont à aborder lors de l'élaboration du SCOT et du PLUi-h:

- Quelle **typologie identitaire à préserver** (centres anciens, faubourgs, hameaux et bourg pittoresques, extensions 19^{èmes} de caractère, domaines et château en campagne, moulins,) en dehors des sites déjà inscrit ou classés, il y a des entités patrimoniales rurales et urbaines qui méritent une attention particulière dans les documents d'urbanisme,



Comment établir des règles concernant **la rénovation du patrimoine** sans que ce soit trop contraignant afin que ça reste réalisable pour les propriétaires avec des moyens modestes. Cette question se pose pour tout le territoire concerné par le SCOT avec des particularités locales à décliner par la suite dans les PLUi-h. A défaut de possibilité de rénovation financièrement acceptable pour les propriétaires, le patrimoine risque de disparaître.



Des extensions « bricolés » au coup par coup à éviter

La tradition sans modernité est stérile et la modernité sans tradition est aveugle
(André Valadier, Président du syndicat mixte de préfiguration du parc naturel de l'Aubrac)



Exemple de rénovation réussi de bâti vernaculaire, transformation d'un gros volume agricole en maison d'habitation



Construction contemporaine en prolongement des caractéristiques du bâti vernaculaire, gros volumes simples, intégration dans la pente, exemples à suivre



Exemple d'extensions et de constructions contemporaines dans le secteur d'étude (Mercoeur- Maison du Département, Albussac – Salle des fêtes, Saint-Bonnet Elvert – cantine d'école Monceaux – Bistrot,

- Comment maintenir à la fois l'aspect **bourg jardin** typique et une **densification urbaine raisonnée**, quelle qualité architecturale pour les projets de densification dans un tissu urbain existant, quel périmètre de protection à instaurer autour d'un bâti avec une valeur patrimoniale ?



Château à Mercoeur – comment éviter à travers les documents d'urbanisme que la situation se dégrade (exemple de Salon-la-tour en bas) par un voisinage avec des projets incompatibles avec la valeur patrimoniale du bâti

- Quel rapport de la ville et du bourg avec **son environnement rural**, comment maintenir une densité urbaine et préserver l'espace agricole ?



***Argentat** - limite nord de l'extension urbaine en pleine mutation, où et comment limiter l'étalement urbain à travers les futurs projets et comment articuler l'espace agricole avec l'espace urbain*



***Saint-Bonnet-Elvert** - Une limite nette du bâti regroupé du bourg sur fond de prairies et vergers - exemple à préserver et à promouvoir dans les projets d'extension urbaine. L'insertion éventuelle de nouveaux projets doit tenir compte de la silhouette du bourg, des principes d'implantation et des formes et volumes existants.*

- Quels **espaces publics** contribuent à valoriser l'image du bourg et à dynamiser le commerce local ?



Monceaux dans la vallée de la Dordogne - Végétal ou minéral, ces espaces fédérateurs de qualité améliorent le cadre de vie des habitants du bourg et permettent aux visiteurs de découvrir le patrimoine bâti et naturel du bourg



Argentat – Rue commerçante aménagé récemment, espaces publics et parkings arboré, la ville se donne un aspect accueillant



Espaces publics peu valorisés, qui méritent une amélioration:

Servières le château : une terrasse aux abords du centre bourg avec une vue sur la vallée de la Glane occupé par un parking

Saint Martin-la-Meanne : L'aspect routier de la chaussée empiète sur les parvis des monuments historiques

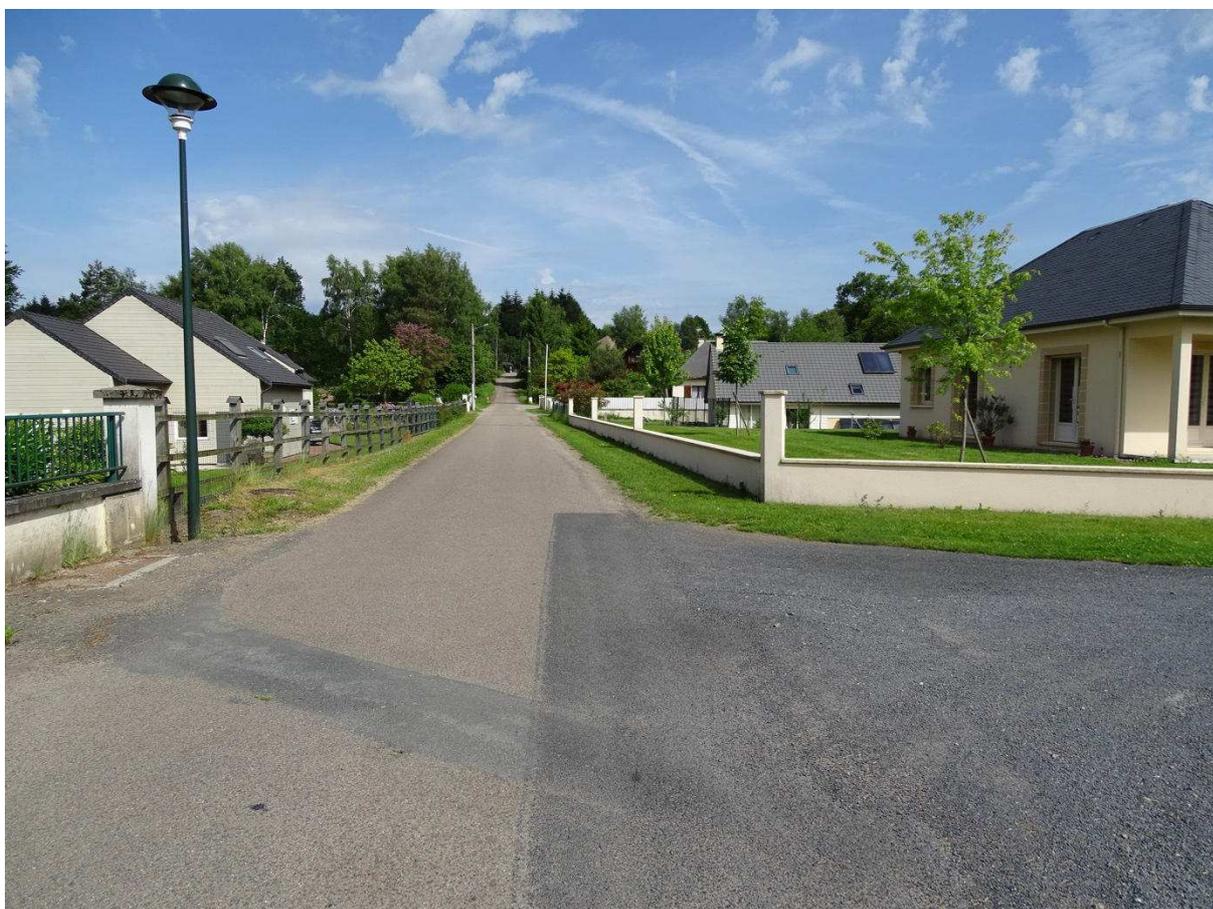


LE PAYSAGE BATI CONTEMPORAIN

La dynamique actuelle de l'urbanisation au niveau national n'a pas d'équivalent historique, elle résulte de conditions économiques et démographiques nouvelles. Dans le secteur d'études la pression urbaine est très faible. Une forme d'habitat à vocation strictement résidentielle se développe ponctuellement là où la pression urbaine est plus sensible. (Autour des pôles urbains Argentat, Saint-Privat et Servières et le long des liaisons au niveau de Saint-Chamant, et Quatre routes) Son impact actuel est encore peu visible, son impact à venir est à maîtriser car la multiplication de cette nouvelle forme d'habitat contribue largement à une transformation significative du paysage.

Plusieurs raisons pour cette évolution :

- La maison actuelle n'est plus au centre d'une exploitation agricole, elle répond uniquement à une fonction de logement. Elle est coupée de l'espace environnant par des clôtures et des haies, elle ne contribue plus à l'organiser. Les implantations ne tiennent plus compte de l'exposition et du relief du terrain.
- Les nouvelles techniques ainsi que le coût élevé de la construction traditionnelle ont une incidence sur le choix des formes et de matériaux standardisés diffusés par les constructeurs. La multiplication de ces maisons qui diffèrent radicalement du caractère de la maison traditionnelle banalise le paysage.
- Les attentes paradoxales des porteurs de projet qui se traduisent par la recherche d'un terrain avec des points de vue panoramiques induisent une urbanisation sur les lignes de crêtes qui dévalorise profondément le paysage.
- Les caractéristiques régionales des constructions sont gommées par une uniformisation des constructions contemporaines partout en France





Albussac - Le pré des écoles : terrain constructible en proximité du bourg avec **Vue Panoramique Imprenable**



La vue depuis le site est déjà prise par d'autres projets d'immobilier sur le versant en face, eux avec vue sur Albussac et les nouveaux projets à venir – perception vis à vis, chacun subit l'impact visuel des projets des autres.

Les projets en détail : pas de cohérence d'ensemble, la volumétrie n'est pas adaptée à l'implantation sur la pente, des enrochements soutiennent des talus et des couleurs d'enduits très clairs renforcent la perception de ce bâti dans son environnement rural. Seul point positif pour le moment c'est l'absence de clôtures.



- Quel type **d'extension urbains** pour les villes, les bourgs ? Une restriction de l'utilisation du modèle actuel du lotissement aux villes peut éviter que ce type d'habitat inadapté pour les bourgs de taille plus modeste se répande continuellement



Ancien quartier résidentielle au nord d'Argentan : Les jardins avec leurs strates arborées contribuent à l'insertion du bâti dans son environnement, c'est le végétal qui unifie et donne une identité au quartier, exemples à poursuivre pour les espaces publics et jardins des extensions urbaines

- Quel **type d'urbanisation** est à proscrire ?



Le mitage par des villas en dissonance avec le bâti vernaculaire traditionnel sur des sites exposés et des lotissements sans cohérences d'ensembles en périphérie des bourgs et hameaux

La morphologie urbaine - Les enjeux paysagers

- définir les entités à préserver et leurs modes de rénovation (hiérarchiser les règles de protection en fonction des entités à préserver),
- promouvoir les bons exemples de rénovation de bâti ancien dans le territoire,
- privilégier la rénovation du bâti existant aux extensions urbaines en périphérie des villes et des bourgs,
- proscrire les zones à urbaniser dissociées du tissu urbain existant à fortiori sur les promontoires et versants exposés,
- limiter la typologie des lotissements aux villes et bourgs structurants avec un cahier de charge assurant une qualité minimale de ces extensions,
- créer un cahier de charges pour la densification du tissu urbain existant en prolongement des caractéristiques architecturales et paysagères du quartier,
- répertorier les espaces publics qualitatifs à enjeux, support de développement commercial et touristique et ceux à requalifier.

9.2 Les Zones d'activités et commerciales - l'artisanat, le commerce de proximité et le circuit court - quel modèle d'avenir face à une désertification du territoire ?

Le périmètre de la zone d'étude comporte aujourd'hui des centres commerciaux et artisanaux uniquement dans la périphérie d'Argentat et de Saint-Privat. C'est une tendance à ne pas renforcer au vu du constat de désertification des centres bourgs par l'installation des centres commerciaux périphériques.

Argentat : Développement de Gedimat et d'autres enseignes avec des bâtiments hors échelle à proximité du centre ancien. C'est une confrontation urbaine brutale entre les quartiers anciens et ce développement économique. Une articulation de ce quartier commercial avec le centre ancien peut faire l'objet d'une OAP (Orientation d'aménagement et de programmation) dans le PLUi-h. De nombreux bâtiments sont vacants, dans un mauvais état et délabré, ce qui justifierait une orientation du Scot sur la requalification environnementale de ces ZAE et de leur articulation avec le tissu urbain existant.

Ancienne gare avec son espace public, aujourd'hui point de vente pour un fleuriste. L'installation d'autres enseignes qui ne tiennent pas compte de cet élément identitaire font concurrence à ce qui aurait pu être l'élément structurant majeur de ce quartier.





Favoriser le commerce de proximité dans le centre ancien, Les espaces publics agréables sont l'atout majeur pour le développement du commerce.



Eviter l'installation des centres commerciaux en périphérie accessible seulement en voiture comme ici au sud d'Argentat

Dans les communes rurales quelques commerces, restaurants, perdurent et assurent un rôle social important, la question se pose comment maintenir et conforter l'attractivité de ces sites ?



Le développement commercial - Les enjeux paysagers

De nombreuses questions de planification se posent à l'échelle du SCOT et du PLUi-h. Il ne s'agit plus d'une réflexion isolée au coup par coup mais d'une démarche commune et cohérente de l'ensemble du territoire.

- Comment proposer un service minimum dans les zones reculées, quelle commune aura le rôle de pôle urbain avec des services de santé ? une pharmacie ? quel carrefour sur les routes passantes peut jouer ce rôle et quel type de commerce doit s'y implanter ?
- Où implanter une zone artisanale et commerciale ? de quelle taille et combien de zones supportent le territoire ?
- Quelle filière à privilégier ? de quelle taille ? quel type d'activité ?
- Quel lien avec la ville et le bourg proche ? quel lien avec les infrastructures structurantes (autoroute, départementale) ? Quelle accessibilité (voiture, piétons, vélos...)
- Quelle qualité architecturale et paysagère s'impose en fonction de l'exposition du site ?
- Comment éviter la désertification des centres bourgs ?
- Comment revitaliser les centres bourgs en perdition ?
- Comment soutenir les commerces et services dans les petits bourgs

9.3 Les entrées et traversées de villes et des bourgs – quelle image d'accueil dans le futur ?

Les entrées de villes sont les vitrines du pays

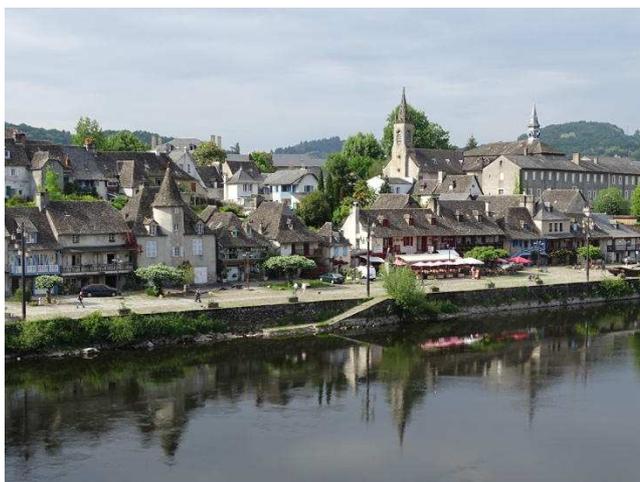
La commune d'Argentat se traverse par deux itinéraires : Un itinéraire de contournement de la ville qui passe par le pont nouveau et la périphérie et un itinéraire, plus pittoresque qui permet d'accéder et de traverser le bourg ancien avec des points de vue sur les quais



2 ponts : 1 itinéraire transit par le nouveau pont , 1 itinéraire touristique par le vieux pont



Argentat : A l'entrée de ville nord une zone d'activité s'étale le long de la D1120. Un accompagnement végétal limite l'impact visuel de la zone avant le rond-point René Teulade jusqu'au pont de la Dordogne



L'itinéraire touristique à travers la vieille ville avec une vue sur les quais et les berges de la Dordogne

Les entrées de bourgs et hameaux

Certains bourgs à l'écart sont encore dotés d'une belle image d'accueil. Le rapport du bâti vernaculaire avec l'espace agricole est franc, le bâti est implanté en lien avec son activité agricole. Une belle vitrine de ce territoire rural, agréable à parcourir.

Une seule parcelle occupée par une maison banale en dissonance avec les caractéristiques du bâti vernaculaire, impacte à jamais l'image de cet espace d'articulation stratégique. S'il y a projet d'extension à cet endroit la qualité architecturale doit être assurée.



Saint Bonnet-Elvert : Une ligne d'arbres fruitiers et des arbres isolés accompagne l'entrée du bourg.



La Chapelle-Saint-Geraud : entrée du bourg ancien ponctuée par le château, banalisé en amont par une urbanisation linéaire à l'approche du bourg.



Entrée de Servières-le-château banalisée par des constructions parasites



Bon exemple d'un projet contemporain situé à l'entrée d'un bourg hors secteur d'étude. Les caractéristiques d'implantation sur le terrain et le rapport avec le contexte agricole environnant prolongent l'écriture du bâti vernaculaire. L'absence de clôture renforce le lien avec l'espace agricole

Les entrées de villes - bourgs et hameaux - Les enjeux paysagers

- la perception du territoire depuis ces axes fréquentés,
- la maîtrise de l'évolution de l'urbanisation le long des entrées de villes et bourgs,
- comment équilibrer les différents usages de l'espace public (piétons, vélos, transit, circulation locale, stationnement),
- application d'une charte commune pour l'implantation et l'aspect des panneaux publicitaires et des enseignes. (La réglementation national cadre aujourd'hui ces aspects, quid d'un RLP concomitant au PLUi),
- quelle limite pour l'extension linéaire des bourgs,
- comment conserver les espaces boisées encore très présents et perceptibles depuis les entrées de villes,
- comment requalifier les zones d'activités et commerciales existantes,
- comment préserver le rapport du bâti dense du bourg avec son espace rural environnant.

9.4 La promotion touristique du pays – comment préserver les atouts et les faire connaître ?

Les attraits touristiques de la Xaintrie et du pays d'Argentat sont basés sur les richesses de son milieu naturel, les vallées sauvages, ses paysages ruraux et un patrimoine bâti exceptionnel.



Bassignac-le-Haut avec son oradour (croix couverte)



La Xaintrie est synonyme de paysages enchanteurs et variés. Cette région est une succession de terroirs à l'identité prononcée de monts, de lacs, de villages typiques et de cascades qui se découvrent aussi bien à pied en vélo à cheval ou en voiture. Malgré tous ces atouts c'est une destination assez méconnue qui mériterait d'être promu davantage

Un site se distingue par une fréquentation plus importante : Les tours de merle qui se dressent sur une presqu'île dans la vallée de la Maronne avec des ruines des châteaux de plusieurs seigneurs.

Quelques initiatives locales sont à l'origine de la promotion des sentiers et routes thématiques tel que

- Le « TACOT » route du Trans corrézien, chemin de fer désaffecté
- « La Dordogne de villages en barrages »
- La véloroute de Corrèze qui passe par Argentat et longe ensuite la Dordogne en rive gauche

La promotion touristique du pays - Les enjeux paysagers

- L'environnement immédiat de ces secteurs à fort potentiel touristique et de leurs itinéraires d'approches est à préserver
- Une attention particulière est à apporter aux éventuelles zones à urbaniser dans ces secteurs.
- Une gestion des fréquentations touristiques peut s'avérer nécessaire par endroit, par exemple aire d'accueil de camping-cars (pêcheurs, vadrouilleurs
- Analyse de problématiques d'hébergement (camping, hôtels, gîtes)

9.5 Evolution des paysages agricoles et forestiers. – quel paysage à instaurer pour les années à venir ?

Malgré la disparition de certaines cultures (tabac, vignes) et la dominance de l'élevage bovin, la Xaintrie a toujours su maintenir des paysages très variés. Les versants abrupts et peu accessibles des vallées sont couverts d'une forêt originelle avec des essences variés. Elles représentent des continuités écologiques d'un grand intérêt faunistique et elles sont classées en zone Natura 2000 et ZNIEFF. Les forêts des conifères mono spécifiques occupent une place mineure sur le territoire.

Les prairies sont souvent ponctuées d'arbres isolés, arbres fruitiers ou bâtis agricoles vernaculaires. Le maintien de ces zones ouvertes est important, elles donnent une lecture de la géomorphologie du site à l'inverse des forêts mono spécifiques qui gomment toute la lecture du socle géologique





Belle perspective : Les espaces ouverts côtoient les gorges de la Cère encaissés et boisés



Les vergers au-dessus de la vallée de la Dordogne

forêts mono spécifiques : moins présent en Xaintrie que dans d'autres territoires de la Corrèze



Le défrichement qui fait table rase des chemins, fils d'eau, murets et qui favorise l'érosion des sols



Coupe rase plus respectueux des sols et de l'existant

LES BATIMENTS AGRICOLES

Le bâti vernaculaire, son rapport harmonieux avec son environnement, l'image de carte postale n'est souvent plus adaptée aux nouvelles formes d'élevage. Les extensions agricoles en prolongement de ces hameaux sont souvent en dissonance avec le bâti traditionnel en terme de matériaux et d'implantation



Pour répondre aux conditions actuelles de l'activité agricole, les bâtis sont soumis à un certain nombre d'obligations réglementaires et techniques qui les rendent très différents du bâti agricole traditionnel. Ce nouveau type de bâti, contrairement aux anciens bâtiments d'exploitation, se distingue très nettement des bâtiments d'habitations par leurs dimensions, leurs rapports avec le relief et leurs matériaux. L'éloignement qui est prescrit par le code rural entre le bâti résidentiel et les bâtiments destinés à l'élevage signifie une implantation isolée contrairement à l'implantation groupée des bâtiments d'exploitation de la ferme ancienne.

Nombreux bourg comme ici Mercœur sont composés de fermes avec leurs extensions successives. La question du devenir de ces bourgs avec la délocalisation des bâtiments d'élevage se pose. Quelle destination future pour les bâtiments agricoles désaffectés.



Les bâtiments d'exploitations contemporains, indispensables à la pérennité d'une activité agricole qui entretient la qualité paysagère du territoire devraient faire l'objet d'une attention particulière lors de l'élaboration du SCOT. Une recherche pourrait être menée sous forme de concours d'architecture pour créer des prototypes qui s'inspirent des caractéristiques du bâti traditionnel et qui ont une qualité architecturale.

Quelques exemples réussis d'extension et de création des bâtiments agricoles avec une qualité architecturale, une utilisation de la filière bois locale et une implantation soignée des volumes



Exemple d'exploitation agricole à Servières le Château et en Corrèze (hors territoire d'étude)



Les paysages agricoles et forestiers – Les enjeux paysagers

Le SCOT et le PLUi-h peuvent présenter un projet agricole pour le territoire. Il doit définir et protéger les espaces nécessaires à l'activité agricole. Pour autant, il reste un document de planification, qui règlemente, quantifie, encadre les occupations d'un territoire et non un outil de gestion de l'activité agricole. Il peut néanmoins gérer l'interface entre les espaces agricoles et les espaces naturelles.

- Comment préserver l'image du beau et du bon, la promotion des produits de qualité en lien avec les paysages, qui sont support à la commercialisation des produits agricoles ? L'objectif de sauvegarder ce paysage emblématique peut être l'initiateur d'un processus et l'élément fédérateur d'un projet de développement durable pour le territoire. Une promotion du bœuf limousin à l'herbe (élevage extensif) est à promouvoir, elle s'inscrit dans la tendance de qualité et de bien-être animale et non dans la production de masse.



- définir la dimension du développement des fermes-usines, où localiser les fermes usines ? quelle taille par unité est raisonnable et comment elles sont réparties ?
- comment commercialiser à partir de circuits de distribution courts tels que AMAP, marchés de producteurs, ventes à la ferme, coopératives, avec un éloignement considérable entre les producteurs et les consommateurs ?
- comment favoriser l'installation des jeunes agriculteurs et la création d'activités artisanales diversifiées ?
- quelle est la place des cultures non vivrières (matériaux bio-sourcés, cultures énergétiques,... ?
- renforcer le lien agriculture-forêt (bardage bois pour les constructions, production de paillettes pour litière),
- créer un inventaire des espaces boisés avec un intérêt floristique à conserver, recenser les milieux forestiers remarquables,
- initier une gestion raisonnée de la forêt (ensemencement naturel, densité moindre, diversification des espèces plantés, agroforesterie),
- la définition des secteurs prioritaires pour la mise en place des mesures agroenvironnementales (intervention à l'échelle de l'exploitation ou de la parcelle agricole, versement aux agriculteurs volontaires en contrepartie de l'adoption d'un cahier de charge visant à protéger des paysages ruraux, les cours d'eau, la faune et la flore.

9.6 La trame verte et bleue dans un paysage rural ou tout est déjà vert

La trame verte et bleue présente l'ensemble des continuités écologiques identifiées dans les documents de planification. Sa mise en place permet de concilier les enjeux locaux de développement avec la préservation de la biodiversité et des paysages. Dans les territoires fortement urbanisés, la trame verte et bleu consiste à définir des continuités écologiques à travers des espaces fortement artificialisés.

Dans un territoire rural peu urbanisé la question se pose autrement. Quelles sont les zones à fort potentiel écologique à préserver (Massifs forestiers feuillus, landes, tourbières, milieu agricole extensif) et comment sont gérées les interfaces entre ces zones et le milieu forestier et agricole ordinaire ? Comment gérer les berges et la forêt rivulaire des rivières dans les zones agricoles ? Comment développer des cultures agricoles diversifiées ?



Gestion des berges des cours d'eau et des cultures limitrophes



La trame verte et bleue - Les enjeux paysagers

- La gestion des interfaces entre les zones ZNIEFF et Natura 2000 et les zones agricoles et forestières en proximité.
- La gestion des espaces rivulaires et leurs berges à travers les zones urbanisés (Argentat).
- La reconquête de la diversité des cultures agricoles.

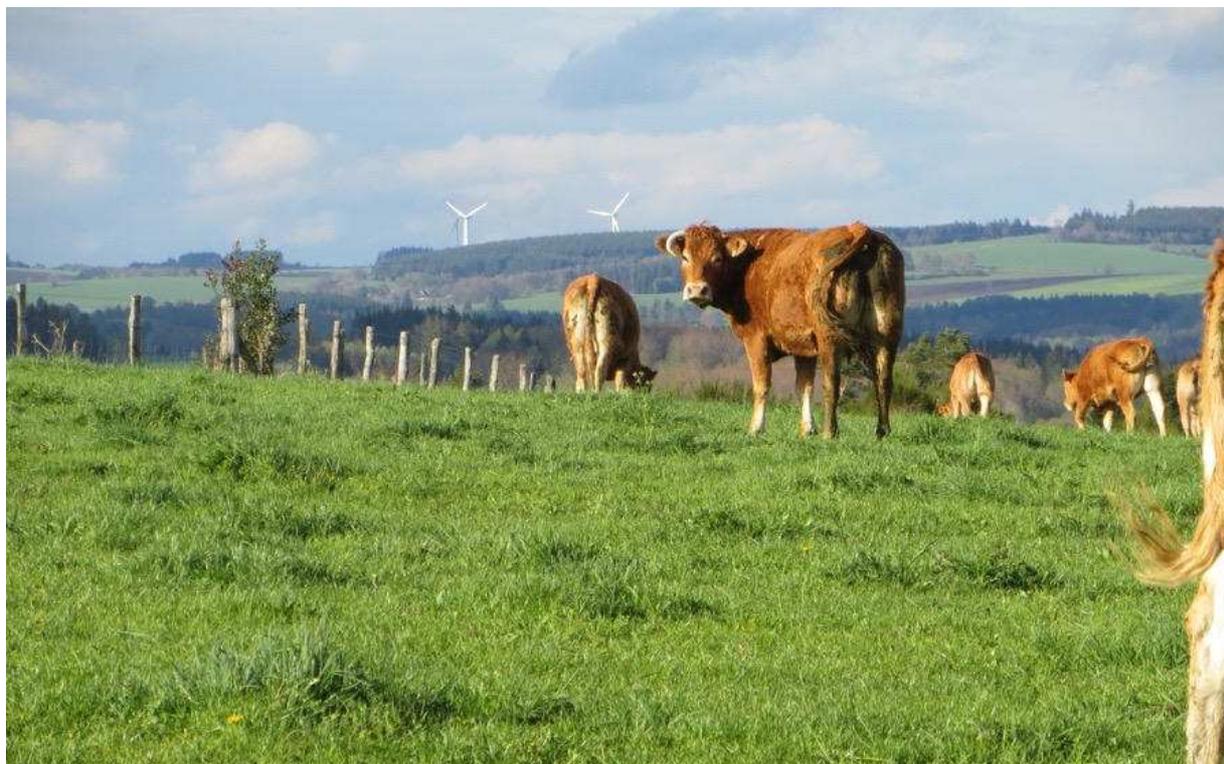
9.7 La transition énergétique et les énergies renouvelables : Quel contribution de ce territoire à la réduction d'émission de gaz à effet de serre et avec quel impact sur la transformation des paysages ?

Le développement d'énergies renouvelables n'est qu'à ses débuts sur le territoire du SCOT: Ces initiatives n'ont actuellement aucun impact sur le paysage du territoire. C'est la multiplication de ces initiatives dans le futur qui pose la question de la répartition et la nature des sites d'accueil pour ces infrastructures. L'impact des différents types d'énergies renouvelables sur le paysage est différent et plus ou moins adaptés à un territoire rural.

LES PARCS EOLIENS

L'impact d'un parc éolien sur un paysage dépend fortement de la constitution de ce dernier. D'une manière générale, un parc éolien qui suit les lignes directrices d'un paysage a plus de chance d'entrer en cohérence avec celui-ci qu'un parc éolien qui ignore la structure paysagère, d'où l'importance d'une analyse fine des lignes directrices du paysage. L'étude d'impact doit définir clairement si le paysage d'accueil est potentiellement compatible avec la présence des éoliennes. Les sites d'accueil des projets sont étudiés en fonction de leur sensibilité vis à vis des éoliennes, de la proximité des sites emblématiques, des points de vue et du relief.

Le sujet de la répartition et de distribution des parcs éoliens dans le territoire à grande échelle est abordé dans le cadre du SCOT ainsi que la relation entre les différents projets de parcs éoliens.



LES UNITÉS DE METHANISATION

La création des unités de méthanisation, alimentées par des déchets et productions agricoles et forestières est étroitement liée à l'exploitation agricole.

Les unités nécessitent des installations de cuves qui ont un fort impact sur le paysage. Leur insertion sur les sites d'exploitations existants et à créer nécessite une réflexion sur les sites d'accueils de ces nouveaux équipements agricoles et leurs impacts sur le paysage. La production des entrants peut également avoir un impact sur le paysage environnant

LES PARCS PHOTOVOLTAIQUES – FERMES SOLAIRES ?

Les parcs photovoltaïques sont plus ou moins exposés aux regards, en fonction du choix du site d'accueil. Un parc implanté dans une clairière des boisements est imperceptible au regard du plus grand nombre. Le parc implanté sur le relief d'une terre agricole ouverte fortement perceptible. Au regard de la multiplication de ces parcs, le choix des sites d'implantation en fonction de leurs impacts paysagers devient préoccupant. Il devient urgent de ménager l'espace par rapport aux éléments paysagers existants et éviter l'occupation des terres agricoles d'une manière intempestive avec les parcs émergents. D'autres supports (toitures, bâtiment agricoles et industriels, sites désaffectés) sont à privilégier.



Implantation sur des infrastructures déjà existantes comme les hangars évite la consommation de terres agricoles. Une conception architecturale soignée et l'insertion dans le site en fonction des contraintes d'exposition est nécessaire

La transition énergétique et les énergies renouvelables – Les enjeux paysagers

- Le choix des sites d'accueils en fonction de l'impact sur les paysages.
- La répartition des équipements dans le paysage, à partir de quel densité l'impact devient sensible ?
- L'insertion des bâtiments avec toiture photovoltaïque (souvent mono pente avec des hauteurs importants) dans le site d'accueil.
- Réduire la consommation de terres agricoles au profit des zones déjà impactées par l'artificialisation des sols (bâtiments agricoles, industriels, ombrières, supermarchés, terrains désaffectés).

Le SCOT et le PLUi-h permettent d'ouvrir le débat sur l'équilibre à trouver entre conserver et aménager, entre espace urbain et espace rural, entre ville et campagne, entre protection et développement.

Le 25.11.2018
Le paysagiste conseil de l'Etat
Iris Sautel

Diffusion : Etienne Brunet